

Arts visuels

La création dans les arts visuels rassemble les professionnels de plusieurs disciplines : les arts plastiques (peinture, sculpture, dessin...), la photographie, l'art vidéo, les performances artistiques et les arts appliqués (stylisme, design...), les métiers de création d'art (gravure, œuvres textiles, vitraux, mosaïque, céramique...) et de création de mode.

Répartition des labels des arts visuels sur le territoire

Au nombre de 22, les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) constituent des outils de « soutien à la création, d'aménagement culturel du territoire et de sensibilisation du public ». Créés en 1982, à l'initiative du ministère de la Culture sur la base d'un partenariat État-régions, ils sont notamment chargés de diffuser des œuvres, de les faire circuler à travers des expositions, des actions de médiation ou des publications. Ils contribuent, de ce fait, à la diffusion de la création artistique auprès de tous les publics et au rayonnement international de la culture française. Depuis 2017, les Frac bénéficient d'un label du ministère de la Culture qui à la fois constitue une reconnaissance et permet une protection des collections au titre du Code du patrimoine. Ce label consacre les missions des Frac en matière de soutien à la création contemporaine, de transmission et de médiation pour le réel accès de tous à l'art contemporain.

En 2022, les collections des Frac rassemblent plus de 35 000 œuvres de 6 000 artistes de toutes nationalités. Certains établissements possèdent des collections spécialisées, à l'instar du Frac Centre-Val de Loire, qui traite plus particulièrement de l'architecture, ou du Frac Picardie, qui explore plus spécifiquement les pratiques du dessin. Les collections des Frac, essentiellement nomades, sont amenées à voyager en France comme à l'international. Les Frac sont présents dans les treize régions métropolitaines, ainsi que sur l'île de La Réunion (carte 1).

Les Centres d'art contemporain d'intérêt national (Cacin) sont pour le secteur des arts plastiques des acteurs essentiels de la création contemporaine. Lieux de production et de diffusion de l'art contemporain, ils entretiennent des rapports privilégiés avec la création artistique vivante et se tiennent au plus près de l'actualité artistique. Conçus comme des lieux d'expérimentation, leurs activités se déploient à travers un programme annuel d'expositions, des éditions et un travail de médiation auprès des publics. Les centres d'art n'ont pas pour vocation de constituer des collections. Certains d'entre eux sont néanmoins à la tête de collections d'œuvres. Si la plupart des centres d'art ont une approche généraliste de l'art contemporain, certains se sont spécialisés dans la photographie, le design, l'art imprimé ou la mode. Répartis sur l'ensemble du territoire, ils permettent ainsi à de nouveaux publics de rencontrer l'art de leur temps (carte 2).

Le Centre national des arts plastiques : plus de 3 millions pour soutenir la création artistique

Le Centre national des arts plastiques (CNAP) a pour mission de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans sa diversité, tant du point de vue des disciplines que des parcours professionnels. Il gère un ensemble de dispositifs qui contribuent au financement de projet d'artistes et de photographes documentaires, qui soutiennent les activités des restaurateurs d'œuvres d'art, des théoriciens et des critiques d'art, et qui aident des structures privées (galeries

d'art, maisons d'édition et maisons de production) à agir en faveur de la création contemporaine. Le CNAP a adapté le fonctionnement de ses treize dispositifs de soutien pour faire face à la crise sanitaire. En 2020, il a soutenu 1 751 professionnels (un nombre multiplié par 6 par rapport à 2019) pour un budget de plus 3,5 millions euros (montant triplé par rapport à 2019) dont 76 % étaient des primo-bénéficiaires (tableau 1).

Des acquisitions nationales en hausse et renforcées en raison de la crise sanitaire

En 2020, le CNAP a consacré 1,78 million d'euros à l'enrichissement du Fonds national d'art contemporain dont il a la garde, avec l'acquisition de 623 œuvres de 203 artistes. Presque la moitié des œuvres acquises l'ont été pour la collection arts décoratifs, design et métiers d'art ; près de 35 % d'entre elles viennent compléter la collection arts plastiques (graphique 1).

Les Frac acquièrent également des œuvres d'art. En 2020, ils ont dépensé 4,05 millions d'euros pour acquérir 1 113 œuvres auprès de 469 artistes différents (un budget en hausse de 8 % par rapport à 2019). Le nombre d'œuvres acquises par les Frac a augmenté de près de 40 % par rapport à 2019. Leurs collections rassemblent aujourd'hui plus de 35 000 œuvres de 6 000 artistes de toutes nationalités.

Diffusion des œuvres : près de 7 000 œuvres prêtées ou déposées en 2020

En plus de leurs propres œuvres, les Frac et les centres d'art reçoivent en dépôt ou en prêt des œuvres de la collection du CNAP afin de les valoriser et de les promouvoir auprès du public. Cette diffusion de la collection nationale profite aussi aux musées, administrations, centres culturels, fondations ou associations culturelles. Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire et malgré la préparation de son déménagement qui paralyse une part des collections, le CNAP a maintenu son activité de diffusion. En 2020, 894 œuvres ont été prêtées pour 111 projets d'exposition (tableau 2).

Les Frac ont prêté, déposé et diffusé près de 5 800 œuvres en 2020 auprès des institutions et administrations en France et à l'étranger et pour des expositions (ce nombre a chuté de 35 % par rapport à 2019 en raison de la conjoncture) (tableau 3).

L'art contemporain : sa fréquentation très fortement affectée par la crise sanitaire

La fréquentation dans les grands établissements parisiens d'art moderne ou contemporain a été fortement impactée par la crise sanitaire de 2020. En 2020, le Musée national d'art moderne a accueilli seulement 913 000 visiteurs, soit une baisse de 72 % par rapport à 2019 (graphique 2). Au Palais de Tokyo, le nombre d'entrées diminue de moitié par rapport à 2019 pour atteindre 137 500 entrées. À la galerie du Jeu de Paume, la fréquentation s'effondre de presque 80 % et ne concerne que 62 000 visiteurs (graphique 3).

En 2020, les Frac ont accueilli près de 560 000 de visiteurs, soit une perte de 67 % de leur fréquentation. Le nombre de visiteurs dans les 54 centres d'art diminue lui aussi. Il atteint 803 000 visiteurs en 2020, en baisse de 38 % par rapport à 2019 (graphique 3).

Malgré la crise sanitaire, le Frac de Midi-Pyrénées, qui est à la fois un Frac et un musée de France, reste le plus visité avec près de 78 000 visiteurs en 2020, suivi par le Frac Nouvelle-Aquitaine (56 700 visiteurs) et le Frac Languedoc-Roussillon (53 000 visiteurs). Mais c'est le Frac d'Île-de-France qui a reçu le plus de visites scolaires (35 500 en 2020).

Une répartition différenciée des subventions publiques en fonction des Frac et des CAC

Les pouvoirs publics sont très présents dans les financements des structures dédiées aux arts visuels, Frac et centres d'art contemporain (CAC). En 2020, le budget global des 22 Frac s'élevait à plus de 36 millions d'euros. Les subventions des régions représentaient 50 % des subventions publiques, celles de l'État (dont le ministère de la Culture) 33 % et les autres (dont

les ressources propres) s'élevaient à 13 %. Quant aux CAC, la répartition des recettes est un peu différente : pour un budget de plus de 33 millions d'euros, 25 % proviennent de l'État (dont le ministère de la Culture), 22 % des municipalités, 15 % des régions, et 32 % proviennent d'autres sources (dont les ressources propres) (graphique 4).

Montants records pour les œuvres d'art et objets de collection adjugés aux enchères

Le montant total adjugé aux enchères, tous secteurs confondus¹, progresse de près de 40 % en 2021 par rapport à 2020 et franchit la barre des 4 milliards d'euros, un montant jamais atteint en France, et une progression plus forte qu'en 2019, avant la crise sanitaire (+ 20 %). Une progression qui est d'autant plus remarquable que l'année 2019 était déjà celle du précédent record. Cette hausse touche principalement le secteur « Arts et objets de collection », qui s'établit à 1,86 milliard d'euros (+ 54 % par rapport à 2020) (graphique 5). Pour autant, le nombre de ventes « Arts et objets de collection » baisse, passant de 6 303 en 2020 à 5 321 en 2021. Le montant adjugé moyen de vente augmente et passe de 191 000 euros en 2020 à 349 000 euros en 2021.

Le tournant historique pris en direction des ventes électroniques en 2020 se confirme en 2021. Le montant des ventes électroniques s'élève à plus de 3 milliards d'euros (dont 1,33 milliard pour le secteur « Arts et objets de collection »). Par ailleurs, l'internationalisation des ventes se poursuit. Le montant des ventes adjugé à des acheteurs étrangers s'élève à 1,3 milliard d'euros, soit 32 % du montant total des ventes aux enchères en France.

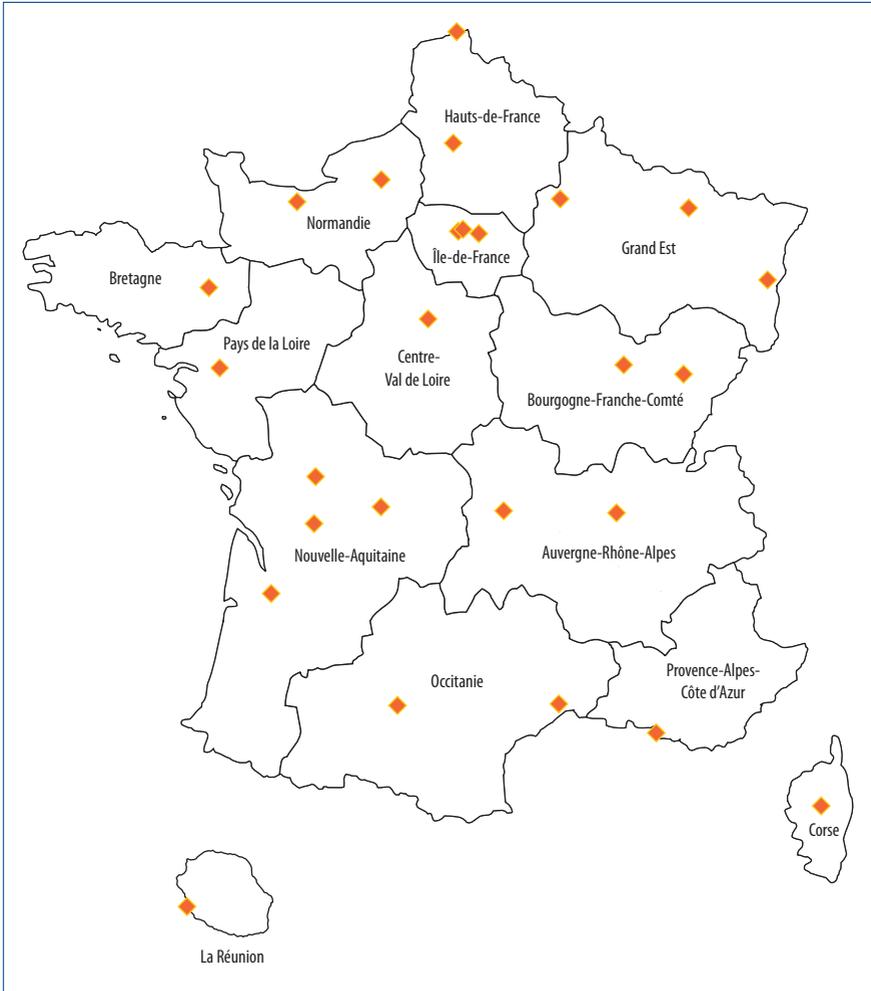
Cette progression masque pourtant des performances différenciées au sein du secteur « Arts et objets de collection² ». Le sous-secteur « Arts et antiquités », qui avait subi la plus forte baisse de montant en 2020, est celui qui progresse le plus en 2021 : + 71 %. Il représente les deux tiers du montant des ventes du secteur en 2020. Au sein du sous-secteur « Art et antiquités », toutes les catégories connaissent une évolution positive. La catégorie « Mobilier et objets d'arts du xx^e siècle », via une progression de 160 % du montant de ses ventes, prend la première place en 2021, devant les « Tableaux, sculptures impressionnistes et modernes » et « Arts d'après-guerre et contemporain ». La catégorie « Tableaux anciens, sculptures anciennes et du xix^e siècle », qui avait le plus pâti du contexte sanitaire en 2020, enregistre une hausse de près de 50 % du montant de ses ventes (graphique 6).

Pour en savoir plus

- *Bilan d'activité 2020*, Centre Pompidou, Paris
- *Rapport d'activité 2020*, Centre national des arts plastiques
- *Rapport d'activité 2021*, Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques en France

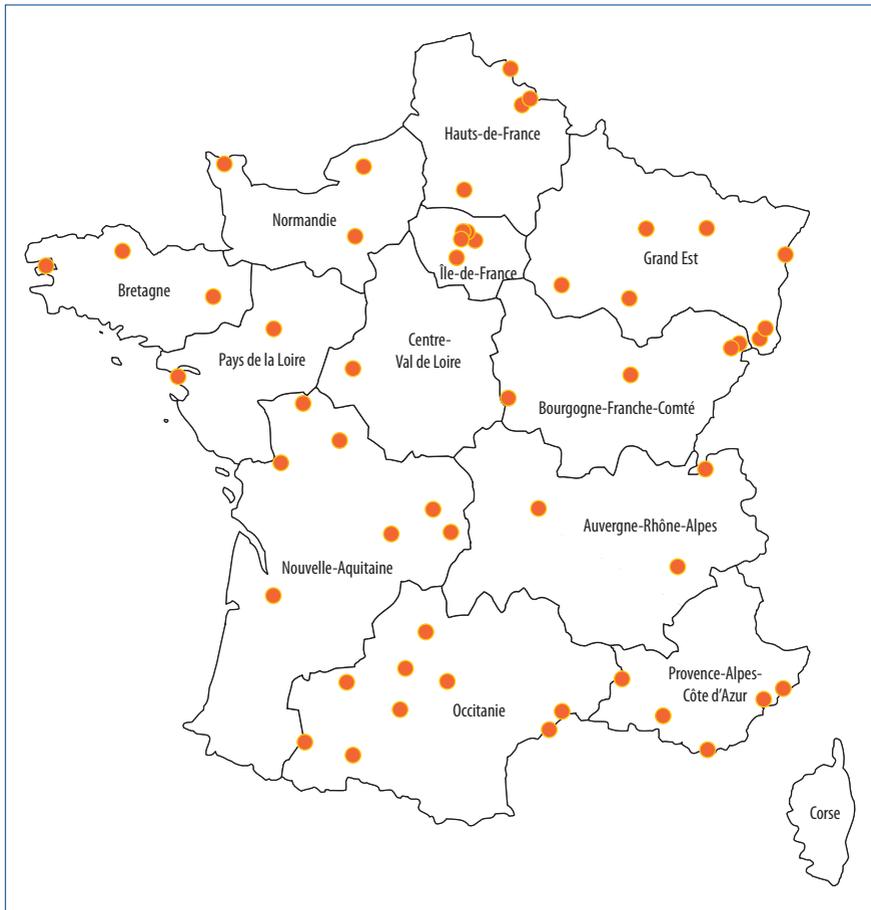
1. Trois secteurs composent les ventes aux enchères : le secteur « Arts et objets de collection », le secteur « Véhicules d'occasion et matériel industriel » et le secteur « Chevaux ».

2. Le secteur « Arts et objets de collection » comporte différents sous-secteurs : « Arts et antiquités », « Autres objets de collection », « Joaillerie et orfèvrerie », « Vins et alcools » et « Ventes courantes ».

Carte 1 – Répartition des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) au 1^{er} janvier 2022

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Carte 2 – Répartition des établissements labellisés Centres d'art contemporain d'intérêt national (Cacin) au 1^{er} janvier 2022



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

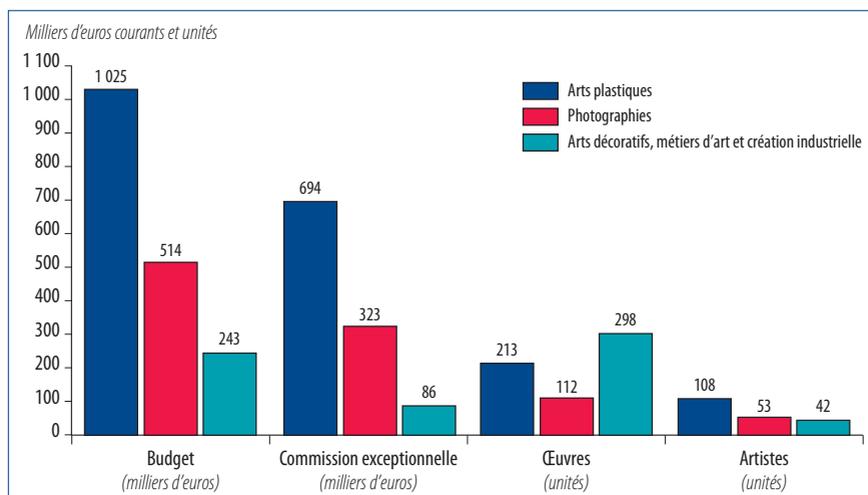
Tableau 1 – Répartition des aides aux professionnels accordées par le Centre national des arts plastiques en 2020

En unités et euros

	Nombre de demandes	Nombre de projets soutenus	Montants (€)
Fonds d'urgence	940	822	1 513 689
Secours exceptionnel	836	725	725 000
Soutien aux éditeurs (aide à l'édition imprimée et numérique et aide pour la participation à un salon)	153	51	269 314
Soutien aux maisons de production (aide « Image/mouvement »)	119	21	210 000
Soutien à un projet artistique	152	28	200 000
Soutien à la photographie documentaire contemporaine	99	30	200 000
Avance remboursable pour la production d'une œuvre originale	5	4	161 528
Soutien aux galeries pour la participation à une foire à l'étranger	34	24	110 000
Soutien aux galeries (1 ^{re} exposition et 1 ^{er} catalogue)	47	31	91 000
Soutien aux commissaires, théoriciens et critiques d'art	17	8	58 000
Soutien à l'accueil en résidence des commissaires d'exposition*	57	5	30 000
Soutien pour le développement d'un partenariat avec des galeries étrangères*	3	1	11 686
Soutien aux restaurateurs professionnels	1	1	4 000
Total	2 463	1 751	3 584 217

* Dispositif créé en 2020 (partenariat avec la Cité internationale des arts).

Source : CNAF/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Acquisitions à titre onéreux du Centre national des arts plastiques par commission en 2020


Source : CNAF/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Nombre d'œuvres prêtées ou déposées par le Centre national des arts plastiques, 2011-2020

En unités

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prêts	1 474	1 059	1 441	991	1 442	1 795	1 564	1 181	1 317	894
Dépôts	500	339	403	650	508	615	888	442	318	167
Total	1 974	1 398	1 844	1 641	1 950	2 410	2 452	1 623	1 635	1 061
France										
Prêts	854	706	1 140	889	1 271	1 425	1 229	976	1 207	831
Dépôts	450	315	386	649	507	605	869	421	307	166
Total	1 304	1 021	1 526	1 538	1 778	2 030	2 098	1 397	1 514	882
Étranger										
Prêts	620	353	301	102	171	370	335	205	110	63
Dépôts	50	24	17	1	1	10	19	21	11	1
Total	670	377	318	203	172	380	354	226	121	64

Prêts et dépôts des collections du Fonds national d'art contemporain (Fnac) auprès des institutions culturelles et administrations en France et à l'étranger et pour expositions.

Source : CNAP/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Nombre d'œuvres prêtées, déposées et diffusées par les Frac

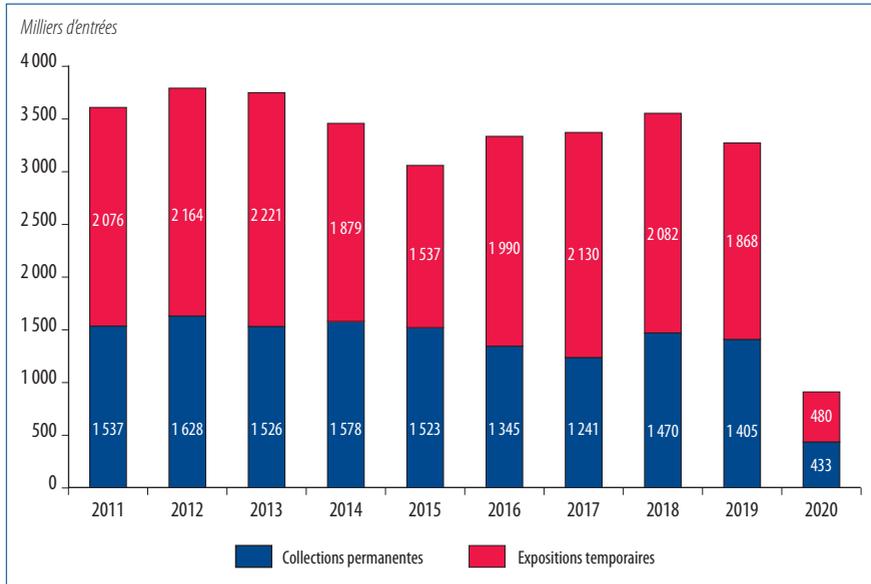
En unités

	2017	2018	2019	2020
Diffusées	4 398	4 863	6 454	3 745
Prêts	2 575	3 001	1 567	1 003
Dépôts	1 707	1 674	939	1 034
Total	8 680	9 538	8 960	5 782

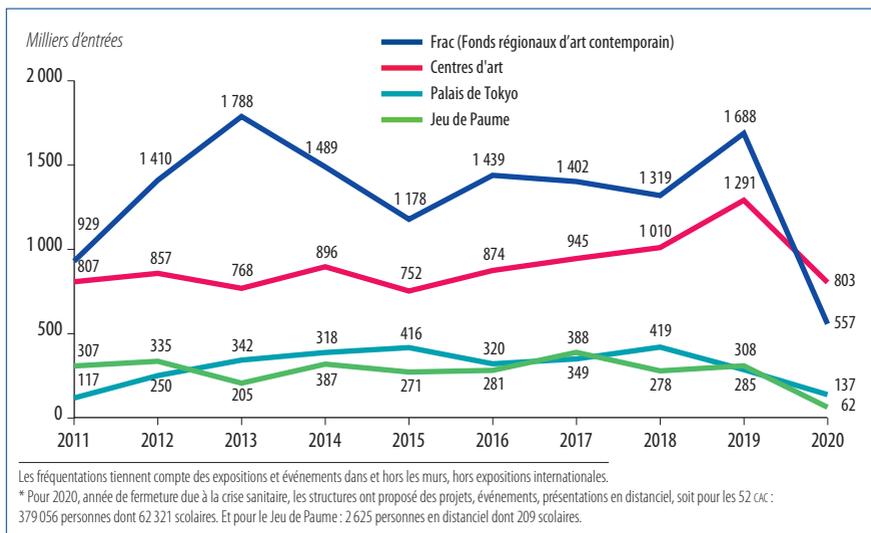
Prêts, dépôts et diffusions des collections des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) auprès des institutions culturelles et administrations en France et à l'étranger et pour expositions.
Prêts : il s'agit de prêts secs sans intervention du Frac dans la diffusion de l'œuvre.
Diffusées : quand le prêt est accompagné d'actions du Frac.

Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

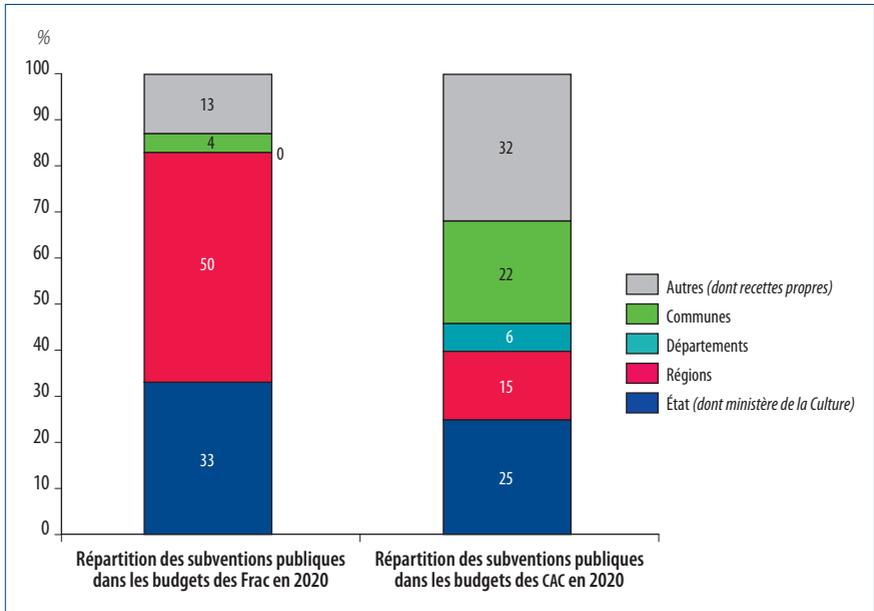
Graphique 2 – Évolution de la fréquentation du Musée national d'art moderne, 2011-2020



Graphique 3 – Évolution de la fréquentation des structures d'art contemporain soutenues par le ministère de la Culture, 2011-2020

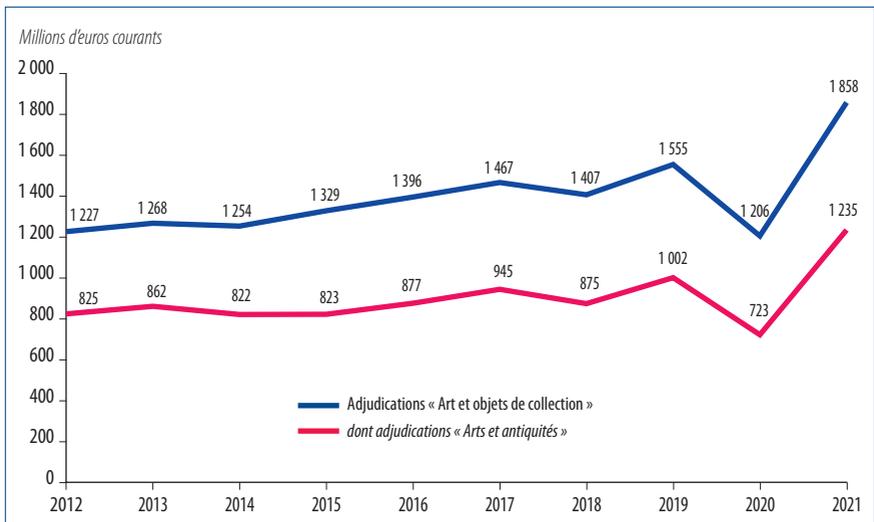


Graphique 4 – Répartition des subventions publiques dans les budgets des Frac et des CAC en 2020



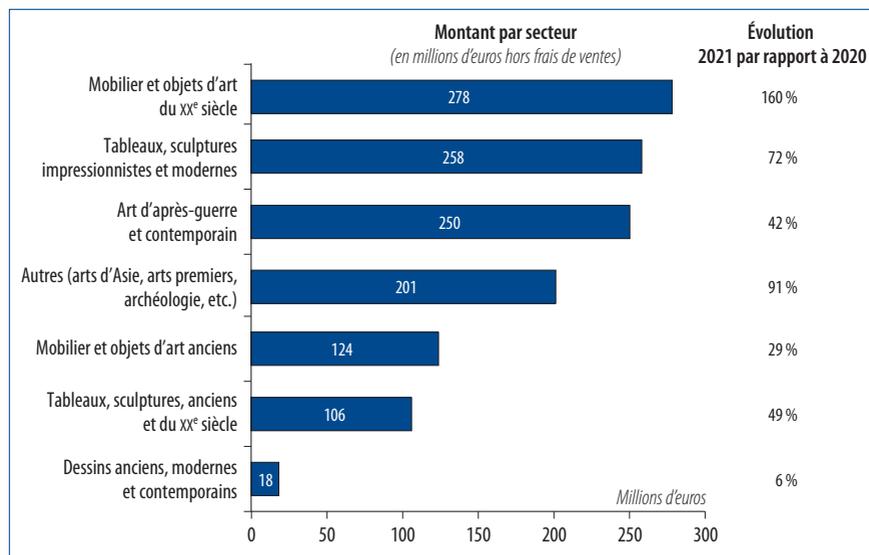
Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Évolution du montant d’adjudication des ventes « Art et objets de collection », 2012-2021



Source : cw/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 6 – Répartition des ventes au sein du secteur « Art et antiquités »



Source : cvv/DEPS, Ministère de la Culture, 2022